

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016

Tacoignières,
Le 30 Septembre 2016
À 20 H 30,

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques MANSAT, Maire, et sur convocation qui lui a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales.

Le secrétaire de séance élu est : M. Bernard Mignot.

Présents: Mmes Valérie Piovan, Catherine Brun, Sandrine Anouilh, Jacqueline Fornasiero, Jocelyne Fréquant,
MM. Jean-Jacques Mansat, Patrice Le Bail, Alain Pierre, Gérard Faure, Christian Jacques, Bernard Mignot, Ludovic Gastinois.

Absents excusés: Mmes Marie Françoise Pelozuelo (pouvoir à C. Brun), Céline Léger
M. Marc Morel

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2016

Après lecture du compte rendu, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 27 mai 2016.

2°) FINANCES

2.1 Point sur les finances municipales au 30 septembre 2016

La balance générale au 30 09 est la suivante

	DEPENSES	RECETTES	BALANCE
INVESTISSEMENT	167 542,11	119 013,62	-48 528,49
FONCTIONNEMENT	398 584,28	422 238,70	+23 654,42
			-24 874,07

Cet état ne tient pas compte de l'excédent d'investissement de 2015 de 85 929,39 € ni de l'excédent de fonctionnement reporté 2015 de 20 936 € (participation pour la couverture du déficit SIVOM)
L'excédent global actuel est donc de 81 991,32 €.

A noter qu'au niveau du fonctionnement, l'exercice 2016 risque d'être déficitaire dans sa réalisation car le virement à la section d'investissement est de 67 600€.

2.2 Tarifs communaux (délibération 2016 05 01)

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de créer ou de revoir certains tarifs,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Crée** un nouveau tarif pour les nouvelles activités périscolaires (NAP) avec un animateur spécialisé,
- **Fixe** ce nouveau tarif à **1,50 €** par semaine et par enfant,
- **Maintient** le tarif courant des NAP avec un animateur non spécialisé à **1 €** par semaine et par enfant,
- **Fixe** les tarifs de la brocante à partir de 2016 de la manière suivante :
 - Tarif particulier habitant : **7 € les 2 mètres linéaires**
 - Tarif particulier extérieur : **10 € les deux mètres linéaires**
 - Tarif professionnel : **25 € les 2 mètres linéaires**
- **Dit** que les autres tarifs communaux restent inchangés conformément au tableau des tarifs joint.

2.3 Subvention aux associations (délibération 2016 05 02)

Vu les demandes de subvention de fonctionnement des associations pour l'année 2016,
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2015 03 10 en date du 12 juin 2015,
Considérant les recommandations émises par la commission communale vie associative,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Attribue** les subventions de fonctionnement pour l'année 2016 aux associations suivantes :

ACPG Section d'Orgerus	400 €
ARHGT	385 €
Entre 2 z'arts	100 €
Les Ateliers musicaux	200 €
Papier crayon	150 €
Tacoignières SLC	1 440 €
Tennis Club d'Orgerus	300 €

- **Rappelle** qu'en vertu de la délibération susvisée, un soutien logistique pour l'acquisition de matériel à hauteur de 750 € pour l'année 2016 a été voté pour l'association Club Athlétisme Jeunesse, ce matériel étant mis à disposition de l'association.

2.4 Don à l'Amicale des sapeurs-pompiers de Houdan (délibération 2016 05 03)

La commune a fait appel aux sapeurs-pompiers de Houdan pour assurer la formation des personnels communaux aux premiers secours.

Dix personnes ont participé à cette formation d'une journée, dispensée gracieusement.

Monsieur le Maire propose en remerciement de faire un don à l'Amicale des sapeurs-pompiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** de faire un don de **250 €** à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Houdan.

2.5 Don de matériels - Inscription au patrimoine communal (délibération 2016 05 04)

En l'honneur de son grand-père Edgar Gastinois, Monsieur Ludovic Gastinois souhaite faire don à la commune d'un grugeoir datant de 1850. Il s'agit d'un moulin à écraser le raisin ou les pommes, qui appartenait à son grand-père.

Rappelons que M. Gastinois a déjà fait don à la commune d'un ancien pressoir qui appartenait aussi à son grand-père.

Il y a lieu d'indiquer une valeur et un numéro d'inventaire pour chaque pièce afin qu'elles figurent à l'inventaire comptable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Adresse** ses plus vifs remerciements à M. Ludovic Gastinois,
- **Accepte** les dons du pressoir et du grugeoir au nom de la commune de Tacoignières,
- **Dit** que le pressoir et le grugeoir sont inscrits au patrimoine communal de Tacoignières de la manière suivante :

Immobilisation	Valeur	N° d'inventaire
Pressoir	500 €	AM01/16
Grugeoir	500 €	AM02/16

3°) TRAVAUX

3.1 Point sur les travaux réalisés

Durant les derniers mois, les travaux suivants ont été réalisés :

- Réfection du mur du cimetière endommagé lors des travaux de l'entreprise de pompes funèbres,
- Réfection de la salle du conseil dans le cadre de la DETR 2015,
- Remplacement de candélabres et pose du panneau d'entrée de ville,
- Divers travaux à l'école : TNI, Clôture, stores,
- Mise en place de la régulation de chauffage mairie-agence postale, encore en cours,
- Remplacement du rideau métallique à l'agence postale,
- Ventilation des appartements.

3.2 Devis en cours

- Clôture et accès terrain communal
- Remplacement de chaudières et vases d'expansion + circulateur dans 2 appartements
- Remise en état d'un logement locatif (devis TAMIETTI)
- Toiture logement social
- Remplacement de velux dans logement social
- Etiquetage des candélabres
- Remplacement des appareils de la cuisine de la salle des fêtes
- Pose de 2 cinémomètres
- Eclairage de la scène de la salle des fêtes
- Vidéo-surveillance

La commission des travaux se réunira afin de hiérarchiser les besoins. Certains travaux seront repoussés.

3.3 Parking de la gare

Lors de la dernière réunion tenue à Bazainville sur la ruralité, le Président du Conseil Départemental a annoncé que la commune de Tacoignières était retenue pour l'amélioration du stationnement autour des gares, en même temps que 6 ou 7 autres communes des Yvelines.

3.4 Dossier contrat rural

Les nouvelles modalités concernant l'attribution des contrats ruraux ont aussi été annoncées lors de la réunion du forum des maires ruraux tenue à Bazainville le 14 septembre dernier.

Il devient maintenant urgent de monter un dossier et de le présenter au plus vite. Le montant maximum subventionnable serait de 370 k€ HT avec un montant de subvention Région + Département de 60% au lieu de 80% auparavant.

4°) INTERCOMMUNALITE

4.1 CCPH – Transfert du programme triennal 2016-2019 (délibération 2016 05 05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le nouveau programme d'aide aux communes et structures intercommunales 2016-2017-2018-2019 en matière de voirie et ses dépendances adopté le 20 juin 2016 par le Conseil Départemental des Yvelines,

Vu la délibération du conseil communautaire de la CC Pays Houdanais en date du 12 juillet 2016, sollicitant le transfert de 50 % du montant de la subvention attribuée à l'ensemble des communes des Yvelines, membres de la CC Pays Houdanais, dans le cadre du programme départemental voirie 2016/2019, adopté par le conseil départemental des Yvelines, pour la réalisation des travaux de réfection et d'entretien des voies du domaine public communal du territoire relevant de sa compétence (voies dénommées RPH),

Considérant que les travaux d'investissement à réaliser sur le réseau routier public communal du territoire de la CC Pays Houdanais relèvent de la compétence de cette dernière,

Considérant la possibilité pour les communes attributaires de subventions de ce programme, de transférer leur subvention à la CC Pays Houdanais, compétente en matière de voirie,

Considérant qu'il est nécessaire que la CC Pays Houdanais puisse bénéficier de subvention dans le cadre de ce programme départemental voirie afin de poursuivre les travaux d'investissement et de réfection des voiries communautaires du territoire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le transfert de 50% du montant de la subvention attribuée à la commune de Tacoignières, vers la CC Pays Houdanais,
- **Autorise** la CC Pays Houdanais à déroger à la règle limitant l'utilisation de la subvention transférée aux seuls travaux réalisés sur le territoire communal.

Lors des 2 derniers programmes triennaux, les subventions transférées étaient utilisées sur l'ensemble du territoire, les voies étant refaites selon leur classement en partant des voies les moins bien notées. La rue des Vignes entrainait dans ce cadre en 2015. Cela a permis à la CC Pays Houdanais de réaliser entre 15 et 20 Km de voirie chaque année.

4.2 SIERO-SIEPRO

Les statuts doivent être modifiés en vue de la fusion des syndicats.

4.3 SIARO – Rapport annuel 2015 du délégataire pour le service de l'assainissement (délibération 2016 05 06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°95-101 du 2 février 1995,

Vu le décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement,

Considérant le rapport annuel 2015 du délégataire pour le service de l'assainissement, et le bilan annuel du système d'assainissement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du rapport annuel 2015 du délégataire SAUR, pour le service de l'assainissement approuvé par le SIA de la Région d'Orgerus, et du bilan annuel du système d'assainissement,
- **Dit** que ces documents sont tenus à la disposition du public,
- **Précise** que cette information sera donnée par voie d'affichage sur les panneaux administratifs et sur le site Internet de la commune.

4.4 SIRYAE

La totalité du système pour la décarbonatation sera en fonction début 2018.

4.5 SILY – Modifications et mise à jour des statuts (délibération 2016 05 07)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du SILY,

Considérant les modifications des statuts portant sur :

- Le nouveau périmètre du SILY,
- La nouvelle constitution du bureau,
- Les nouvelles dispositions financières,

Considérant que les collectivités adhérant au SILY doivent se prononcer dans un délai de 3 mois sur ces modifications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les modifications statutaires du SILY, dont copie en annexe.

4.6 CIG – Affiliation des communes de Maurepas et Chatou (délibération 2016 05 08)

Messieurs les Maires de la commune de Maurepas et Chatou ont demandé leur affiliation volontaire au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande couronne IDF (CIG).

La commune de Maurepas qui emploie environ 600 agents a décidé de s'affilier pleinement en incluant le transfert de ses commissions administratives paritaires et la Commune de Chatou qui emploie également 600 agents a décidé de s'affilier en conservant toutefois la gestion locale de ses commissions administratives paritaires comme le permet l'article 28 de la loi visée infra.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 15,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion,

Considérant que la commune dispose d'un délai de deux mois pour faire part de son avis sur ces affiliations,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Emet un avis favorable** pour l'affiliation des communes de Maurepas et de Chatou, au CIG Grande couronne Ile de France.

4.7 SIEED

Comme chaque année, le SIEED organise un concours d'affiches à destination des élèves de CE2.

5°) URBANISME

5.1 Avancement du PLU

Le PADD est quasiment terminé, la prochaine réunion de la commission concernera le zonage proprement dit.

Celle-ci aura lieu le 8 novembre 2016.

5.2 Dossiers d'autorisation en cours

Quelques dossiers en cours seront à traiter avec l'aide de la DDT.

6°) AFFAIRES DIVERSES

6.1 Mise à disposition du bâtiment socio-éducatif pour les élections primaires (délibération 2016 05 09)

Dans le cadre des élections primaires organisées par les partis politiques, le parti "Les Républicains" a demandé la mise à disposition d'une salle.

M. le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur cette requête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Donne** une réponse positive à la demande de mise à disposition d'une salle à titre gracieux, au parti "Les Républicains",
- **Dit** que la salle du rez-de-chaussée du bâtiment socio-éducatif sera réservée au parti LR les 20 et 27 novembre 2016 pour les élections primaires,
- **dit** que cette même salle pourra, dans les mêmes conditions, être mise à disposition de tout autre parti politique qui organiserait des élections primaires.

6.2 Sécurité à l'école

Dans le cadre du PPMS, 3 exercices se dérouleront durant l'année scolaire. Un exercice « attentat intrusion » aura lieu le 6 octobre à l'école. La présence du correspondant sécurité défense sur les lieux est souhaitée.

6.3 Services périscolaires

Le fournisseur des repas de cantine a changé. C'est la société « Yvelines Restauration » qui œuvre depuis le 1^{er} septembre 2016. Cela se traduit par une baisse des coûts et une prestation de bien meilleure qualité à la satisfaction générale.

Cette reprise scolaire a été marquée également par le remplacement de Mme Corinne Jacques par M. Didier Wey, à la cantine.

Pour les nouvelles activités périscolaires, remercions les bénévoles, deux mamans qui viennent renforcer l'équipe municipale.

6.4 Réforme de la défense extérieure contre l'incendie

Une réunion de présentation de la réforme de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) a eu lieu le mardi 13 septembre. Cette réforme introduit entre autre, la notion de schéma communal ou intercommunal de la DECI, élaboré par le maire ou le président de l'EPCI et la notion de contrôle technique et de reconnaissance opérationnelle, le contrôle technique étant à la charge de la commune.

7°) QUESTIONS DIVERSES

7.1 Participation des conseillers municipaux aux universités des mairies

Les universités des mairies se tiendront le 12 octobre aux Pyramides de Port Marly.

Celles-ci sont ouvertes aux conseillers municipaux et secrétaires de mairie souhaitant s'informer ou se former. L'inscription est encore possible via internet. Elle est prise en charge par la commune.

7.2 Droit individuel à la formation

Ce droit est ouvert au maire et aux adjoints à partir du 1^{er} janvier 2017. J'encourage les adjoints à profiter largement de ce droit.

7.3 Assemblée Générale d'YCID

L'Assemblée Générale d'YCID aura lieu le 15 octobre 2016 au parc des expositions à Mantes la Jolie.

7.4 Kassoumaï

Kassoumaï organise un voyage au Sénégal début avril 2017. Les personnes intéressées peuvent s'adresser au Président de l'association.

7.5 Brocante 2016

La brocante du 4 septembre s'est bien déroulée malgré le temps peu favorable et une participation un peu moindre. Le bénéfice net s'élève à 2019,74 €

7.6 Vandalisme

Une plainte a été déposée suite aux dégâts par le feu, constatés sur des tables du terrain communal et des bancs dans le kiosque. Rappelons qu'il est extrêmement dangereux de manipuler le feu, qu'il peut faire des victimes ou se retourner contre ses auteurs.

7.7 Jeunes majeurs

Les jeunes nouvellement majeurs sont conviés à un apéritif le vendredi 21 octobre 2016 à 19h en mairie.

7.8 Fermeture à la circulation

La rue de la Mare Ronde est fermée à la circulation à partir du 3 octobre pour une durée de 2 mois.

La séance est levée à 23h15

**TARIFS COMMUNAUX
AU 30 SEPTEMBRE 2016**

FOYER RURAL

RESERVATION Caution : 500 €	HABITANTS			EXTERIEURS		
	Location	Nettoyage	Total	Location	Nettoyage	Total
Grande salle et cuisine	300 €	75 €	375 €	490 €	110 €	600 €
Petite salle et cuisine	180 €	75 €	255 €	255 €	110 €	365 €
L'ensemble	400 €	110 €	510 €	590 €	130 €	720 €
Journée supplémentaire	95 €		95 €	110 €		110 €
A l'heure	30 €	75 € ou 110 €		45 €	110 € ou 130 €	
Vaisselle : 1 à 60 couverts plus de 60 couverts	40 €		40 €	50 €		50 €
	60 €		60 €	65 €		65 €
Table à l'unité	6 €		6 €	6 €		6 €
Chaise à l'unité	1 €		1 €	1 €		1 €
Caution	150 €		150 €	150 €		150 €

**DROIT D'OCCUPATION DOMAINE PUBLIC
CIMETIERE**

	Prix
Tarif de stationnement	80 €
Marchands ambulants occasionnels à la demi-journée	360 €
Marchand ambulant à l'année avec stationnement hebdomadaire	

BROCANTE

Emplacement de 2m	Prix
Particulier habitant	7,00 €
Particulier extérieur	10,00 €
Professionnel	25,00 €

CANTINE

Repas	Prix
Elève habitant	3,95 €
Elève extérieur	5,00 €
Elève apportant son repas	1,10 €

GARDERIE

Forfait mensuel	Prix
Garderie du matin	16,05 €
Garderie du soir	32,50 €
Garderie matin et soir	40,50 €
Inscription occasionnelle le soir	5 €
Inscription occasionnelle le matin	2,50 €

ETUDE

Séance	Prix
Inscription annuelle/séance/enfant	1,00 €
Inscription ponctuelle/séance/enfant	2,00 €

CONCESSIONS		
Concession provisoire (5ans maxi)		150 €
Concession trentenaire		250 €
Concession cinquanteenaire		350 €
COLUMBARIUM		
Case et concession	5 ans	250 €
	10 ans	350 €
	15 ans	450 €
	20 ans	550 €
	25 ans	650 €
	30 ans	750 €
Dispersion des cendres		150 €
Renouvellement inférieur à 30 ans	100 € Par tranche de 5 ans	
Renouvellement au-delà de 30 ans	80 € Par tranche de 10 ans	

DIVERS

Objet	Prix
Carte postale	0,50 €
Photo standard	0,35 €
Photo grand modèle	0,45 €
Timbre de Tacoignières (20g)	1,00 €
Enveloppe de Tacoignières	0,15 €
Verre décoré	3,00 € pièce
	15,00 € les 6
	24,00 € les 12

NAP

Forfait hebdomadaire par enfant	Prix
Avec animateur spécialisé	1,50 €
Avec animateur non spécialisé	1,00 €